



Mondragon
commune du Vaucluse

INFORMATION AUX FAMILLES

Dans le cadre du mouvement de grève du mardi 29 septembre 2026, la commune de Mondragon met en place un service minimum d'accueil (SMA) pour les élèves de l'école élémentaire, compte tenu des 3 enseignants ayant déclarés une intention de grève.

Le service minimum d'accueil sera organisé au centre de loisirs, aux horaires suivants : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Les enfants seront encadrés par le personnel municipal du service Éducation.

Afin de permettre à la commune de prévoir un encadrement adapté au nombre d'enfants accueillis, l'inscription au service minimum d'accueil est obligatoire.

Pour inscrire votre enfant, merci de contacter le [04 90 40 82 51](tel:0490408251) ou d'adresser un courriel à accueil@mondragon.fr, en précisant le nom et le prénom de votre enfant, sa classe ainsi que le nom de son enseignant(e).

La garderie périscolaire sera assurée pour les enfants inscrits au service minimum d'accueil.

Concernant la restauration scolaire, un communiqué sera adressé par la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.

Le transport scolaire sera assuré.

Afin de garantir les meilleures conditions d'accueil possibles, nous remercions les familles de recourir au service minimum d'accueil uniquement en cas de besoin.

Monsieur Le Maire,
Benoit SANCHEZ

